

On ne chasse
jamais une dic-
tature par les
moyens légaux.
C'est une vérité
universelle.

GABON D'ABORD

Secrétaire
Principal de
Rédaction
Emmanuel
RAPONCHOMBO

Médiateur
Stevy
OWONO EYA

La Cenap devant le tribunal aujourd'hui

La saga judiciaire sur l'état civil d'Ali Bongo Ondimba truffée de rebondissements

La Commission électorale nationale autonome et permanente est sommée à comparaître aujourd'hui à l'audience des référés du tribunal de première instance de Libreville.

A la suite du président de la République (ses avocats s'entend) qui a été amené à comparaître à la Cour d'appel, la Cenap, pour la première fois

depuis sa création, se présentera devant les juges de la Chambre civile du tribunal de Première instance de Libreville pour répondre des griefs portés contre elle. C'est du moins

ce qu'atteste une «*Ordonnance portant autorisation d'assigner devant le tribunal*», datée du 28 août 2016, signée du président du tribunal et s'appuyant sur l'article

438 du Code de procédure pénale.

L'initiative émanant de Léon Paul Ngoulakia, candidat à la présidentielle 2016, et autorisée par le magistrat Fulgence Ongama aurait pour but, selon des sources concordantes, d'amener la Cenap à ouvrir ses archives au candidat du Mouvement patriote et républicain et lui permettre de vérifier la nature et l'authenticité des actes de naissance fournis par Ali Bongo Ondimba, à chacune de ses participations aux élections législatives depuis 1990 et à la candidature à la présiden-

tielle de 2009 et du 27 août prochain.

«*Si la Cenap refusait, ce serait l'occasion pour le candidat Léon Paul Ngoulakia de démontrer à la Cour constitutionnelle, à l'opinion nationale et internationale, qu'Ali Bongo Ondimba n'a pas d'acte de naissance conforme*», estime un observateur de la vie politique, dans un message sur les réseaux sociaux. Décidément, la saga judiciaire sur l'état civil d'Ali Bongo Ondimba est truffée de rebondissements. Quand dans un pays les institutions se trouvent dos

au mur de cette manière, cela révèle tout simplement que le pays est en danger.

Compte tenu de nombre des plaintes, il y a lieu de croire qu'une des juridictions pourrait rendre justice au peuple gabonais en remettant en cause les décisions de toutes les autres avant elle. La vérité est déjà au bout du nez. Depuis la grève des magistrats, les Gabonais ont repris à faire confiance à la justice de leur pays afin que la loi soit appliquée dans toute sa rigueur.

**Paulin
Bounga Bangandji**

Présidentielle 2016 et alternance politique

Que voulons-nous, au juste ?

Une opposition soucieuse d'alternance politique en même temps qu'elle se saborde elle-même. Le contraste est saisissant au-delà des déclarations et autres slo-

re en dit long sur l'impossibilité même de parvenir à cette candidature unique de l'opposition tant réclamée par l'ensemble des militants, décidés à en découdre avec le règne «*cinquantenaire*» du

se disent candidat de l'opposition. Tous ceux qui se disent décidés à laisser Ali Bongo sur le carreau cette fois, mais qui consciemment ou inconsciemment font le lit de sa victoire, en décidant d'en découdre